



Espaces AGRICOLES

ENJEUX CLIMATIQUES

Inondation et dégradation des sols agricoles

STRUCTURE PILOTE

CC Nord Est Béarn (64)

SAMSONS-LION
ET SIMACOURBE
(64)



Coordonnées GPS
43.448301, -0.130096

PERSONNES RESSOURCES

Morgane UBALDO, CCNEB
m.ubaldo@cc-nordestbearn.fr

David CONDOTTA
Syndicat Mixte de l'Adour Amont
d.condotta.smaa@gmail.com

PARTENAIRES PRINCIPAUX

Syndicat Mixte de l'Adour Amont
Arbres et Paysages 32
Agence de l'Eau Adour Garonne
Chambre d'Agriculture des Pyrénées-A.
Conseil départemental des Pyrénées-A.

CALENDRIER

2011 : émergence du projet + acquisition des parcelles-test par la CC du Canton Lembeye en Vic-Bilh

2012 : premiers tests sur les terrains inondables

2015 : plantation des rangées d'arbres et de la haie brise-cruie

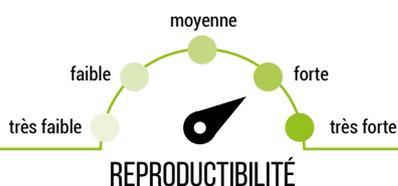
2017 : la CCNEB devient propriétaire des parcelles et signe une convention avec le SMAA pour la gestion des parcelles inondables

Juin 2018 : résultats concluants lors des épisodes de crue

BUDGET :

Coût des aménagements : 11 200 € TTC (hors aides et hors acquisition du foncier)

Financeurs : Conseil départemental 64, Agence de l'Eau Adour Garonne, Europe (programme de coopération transfrontalière du Pays du Val d'Adour, Piredes), CCNEB



))) PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL, EN ZONE INONDABLE, POUR RÉDUIRE L'ÉROSION EN ESPACE RURAL

Territoire fortement marqué par d'importantes inondations engendrant des dégâts matériels et naturels conséquents, la Communauté de communes du Nord-Est Béarn (CCNEB) s'est engagée dans un projet d'agroforesterie et de réalisation d'une haie brise-cruie sur une parcelle inondable dans le cadre de la création d'une zone artisanale.

PROBLÈME *initial*

Inondations dévastatrices récurrentes et érosion de sols agricoles

Les terres agricoles de la commune de Samsons-Lion se situent sur un bassin versant sensible à l'érosion et aux coulées de boues lors des fortes pluies. L'intensité des précipitations, amenées à s'intensifier dans le contexte des dérèglements climatiques, entraîne la dégradation de la qualité des sols arables, suite aux arrachements successifs de la couche supérieure de ceux-ci et provoque une dégradation de la qualité des eaux du Léas. L'augmentation des phénomènes d'érosion est à prévoir et touchera préférentiellement les terrains en partie dénudés et vallonnés qui favorisent naturellement, par la pente, le ruissellement.

La limitation de la sensibilité des sols à l'érosion hydrique est donc un atout primordial sur un territoire agricole.

SOLUTION *apportée*

Implantation d'une haie brise crue et agroforesterie pour éviter l'érosion afin de pérenniser l'activité agricole

La Communauté de communes du Nord-Est Béarn (CCNEB), suite à un travail de cartographie des zones inondables et d'acculturation des élus locaux au risque, met en place, dès 2012 un projet d'agroforesterie sur une parcelle inondable (aléa fort à moyen) dans le cadre de la création d'une zone artisanale.

Avec l'aide de l'association Arbre et Paysage 32, 350 plants d'essences locales ont été plantés sur plus de 8 ha. L'une des parcelles a été cultivée avec des céréales d'hiver, du blé et de l'orge pour faire du pain local et de la bière. Grâce aux propriétés et interactions des végétaux plantés et cultivés, le sol s'enrichit plus vite qu'en culture classique. Son maintien est donc renforcé et empêche les glissements de terrain en période de crue.



En 2015, une haie brise crue a été installée en bordure de parcelle sur plus de 200 m le long du cours d'eau, elle est composée d'espèces locales, plutôt buissonnantes pour jouer le rôle de peigne lors de crue, choisies pour leur adaptation au milieu naturel local, leur robustesse et leur croissance.

Les haies jouent un rôle important dans la prévention des inondations : elles interceptent les ruissellements et les coulées de boue, fixent la terre grâce à leurs racines et facilitent l'absorption de l'eau par les sols. Lors des crues, elles réduisent l'énergie des masses d'eau et son potentiel d'érosion.

Un tronçon de parcelle a été laissé en régénération naturelle assistée (RNA) pour protéger et préparer le sol et une autre parcelle a été maintenue en prairie de fauche. Enfin la ripisylve (forêt linéaire ou en plein bordant un cours d'eau) a été restaurée de l'autre côté du ruisseau.



» Premiers **RÉSULTATS** : **Terre arable préservée** **» durablement à un coût réduit**

Lors de la crue de juin 2018, les aménagements réalisés ont contribué à ralentir fortement les eaux en direction des infrastructures routières. La parcelle agroforestière ainsi que la culture inter rang ont maintenu les terres arables et les sols bien qu'il y ait eu 40 cm d'eau dans la parcelle. De plus, la haie brise-crue et la zone de RNA ont joué leur rôle de frein hydraulique en arrêtant de nombreux troncs et branchages charriés par la crue.

L'efficacité démontrée des aménagements de cette parcelle « pilote » influence les agriculteurs voisins qui veillent désormais à réduire le travail de leur sol.

De plus, la modification des pratiques culturales sur le site « pilote » permet, grâce à la réduction de la perturbation des sols et une augmentation de l'apport de carbone, d'augmenter les capacités de stockage de carbone dans les sols.

Enfin, **les plantations contribuent à maintenir et accroître la biodiversité** (zone de refuge, de nourriture, de reproduction pour la faune, de développement de pollinisateurs et d'auxiliaires des cultures pour lutter contre les ravageurs, etc.) **et à recréer un paysage hétérogène traditionnel.**

Unique sur le département, ce site « pilote » est le support pédagogique de nombreuses formations proposées aux acteurs de l'environnement et de l'agriculture.

Facteurs de

RÉUSSITE



- › Porteurs de projet investis, motivés, et persévérants au sein de la Communauté de communes
- › Portage politique et institutionnel fort
- › Convention d'animation signée entre la CC Canton de Lembeye en Vic-Bilh (EPCI ayant fusionné avec deux autres intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 pour devenir CCNEB) et Arbre et Paysage 32 qui a permis de communiquer sur le projet avec les acteurs politiques et agricoles du territoire et du Gers. AP32 assure également le suivi des parcelles (entretien, taille, remplacement, protection, ...) l'animation, la communication et le suivi du programme
- › Diversité des financeurs : Département 64, Agence de l'Eau Adour Garonne et Europe (programme Piredes)
- › Qualité du partenariat entre la CCNEB et le Syndicat Mixte Adour Amont

OBSTACLES

rencontrés



- › Manque de mobilisation et incompréhension de la part de certains acteurs et agriculteurs locaux au début du projet.
- › Réglementation d'entretien des bords de cours d'eau peu favorable à la pratique de la régénération naturelle des sols
- › Même si les agriculteurs peuvent être financés de 50 % à 80 %, selon les régions, les départements et les Agences de l'Eau, l'autofinancement peut constituer un frein à la ré-implantation de haies ou à la généralisation de l'agroforesterie sur le territoire



» COPTec 2020



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Agissons aujourd'hui, réinventons demain